

Réunion n°48 : jeudi 7 février 2019 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 20 décembre 2018 à l'unanimité (11).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Gratuité accès à la bibliothèque communale :

A compter de ce jour, il est proposé la gratuité de l'accès. 2 raisons principales : faiblesse des produits (90€ par an en moyenne, 5€ adhésion annuelle), lourdeur de la gestion (encaissement petites sommes en espèces ou chèques). En parallèle, la « régie » serait supprimée. Pour compenser la baisse de ressources, il est proposé de rehausser le montant de la dotation de fonctionnement de la bibliothèque, de 0.50€ par habitant à 0.65€. L'inscription serait maintenue.

A l'unanimité (11), le conseil municipal valide la gratuité de l'accès (déjà gratuit pour les moins de 18 ans), la hausse du budget porté à 0.65€ l'habitant et le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque.

Consultation sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eaux SAGE

Un projet a été élaboré sur plusieurs années pour réunir les meilleures conditions environnementales, sociales et économiques, au sein de la Commission Locale de l'Eau. Ce groupe réunit des usagers de l'eau, des élus et les services de l'état, de notre secteur Bas Dauphiné Plaine de Valence (des Chambarans jusqu'à la vallée de la Drôme). Ce schéma est soumis pour avis aux chambres consulaires et collectivités locales. Une enquête publique suivra. Présentation Christian Colombet. L'objectif principal est la réduction de 40% des prélèvements d'eau en surface et en profondeur (exception prélèvements dans le Rhône et dans l'Isère).

Avis favorable de la commune de Chavannes à l'unanimité (11).

Schéma de mutualisation de l'Agglomération :

La loi impose aux agglomérations de définir des actions de mutualisation. Ces communes gardent ensuite la liberté de solliciter les services correspondants. Arche Agglo, suite à une réflexion interne, avec les Mairies et les personnels des communes, aidée par un bureau d'études, a défini un projet de services mutualisés dans les domaines juridiques, ressources humaines, informatique et finances. 2 services existent déjà actuellement, le service instructeur des actes d'urbanisme auquel la commune adhère et un service technique sur le Pays de Saint Félicien. Conformément au code des collectivités territoriales, les communes doivent donner leur avis dans un délai de 3 mois. Le conseil d'agglomération se prononcera ensuite. Il est proposé de faire 2 observations sur le schéma proposé : Le schéma de mutualisation ne devra pas générer des dépenses globalement supérieures à celles qui existaient précédemment entre les communes et l'Agglomération ; Certaines actions proposées sont identiques à celles proposées par les Centre de Gestion Départementaux et le Centre National de Formation de la fonction Publique Territoriale, nous nous inquiétons des superpositions possibles.

A l'unanimité (11), avis favorable du conseil municipal avec les réserves énoncées.

Devenir du bâtiment de la mairie actuelle :

Conformément à notre positionnement confirmé en décembre 2018 « Location du rez de chaussée en locaux professionnels sans travaux S'il advenait des difficultés de location, la position évoluerait vers la vente du bâtiment. » A cet effet, il nous faut définir un loyer. Compte tenu de la surface des lieux et du loyer pratiqué pour le logement du 1^{er} étage d'une surface identique et bénéficiant des mêmes conditions, il est proposé un loyer de 400€. Questions de raccordement à régler avant la location : séparation comptage eau-électricité rez de chaussée Mairie /atelier communal. Compte tenu de l'avancement des travaux de la nouvelle mairie, Il semble possible d'envisager la location au début de l'été 2019. Une annonce sera publiée début avril.

Le conseil municipal, à l'unanimité (11), valide le montant du loyer mensuel à 400€.

Voirie, rue de l'église :

Le chantier, phase 3, est en cours. Une option est proposée, l'installation de borne béton ou pierre devant le parvis de l'église et du monument aux morts, pour un montant de 2.400€ HT. Ce montant peut être ajouté sans générer un dépassement sur le chiffrage initial.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Bureau des Maires du 22 janvier : Démarche « Faisons de nos déchets une ressource », étude sur l'espace de « coworking », liquidation du syndicat mixte Rovaltain, enseignement musical.

Conseil d'agglomération du 30 janvier : FINANCES : attribution de fonds de concours, engagements des dépenses d'investissement ; SERVICES A LA POPULATION JEUNESSE : convention de mise à disposition des locaux situés à l'école des Luettes à Tournon ; ADMINISTRATION GENERALE : convention avec l'association « tremplin », modification du règlement du fonds de concours ; DEVELOPPEMENT LOCAL : démarche régionale « développer des coopérations villes campagne pour favoriser les mobilités et la création d'activités » ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien économique au cluster Vilesta, ZA les Vinays vente de terrain à l'entreprise Osternaud, ZA les Fleurons vente de terrain à A Pro TP, subvention à l'association « territoire zéro chômeur » ; RESSOURCES HUMAINES : modification du tableau des effectifs ; SOLIDARITES : financement « entraide et abri ; HABITAT : approbation du PLH, subventions pour élaboration et révision des PLU de Vaudevant, Crozes Hermitage, Beaumont Montoux, La Roche de Glun et Saint Jean de Muzols ; RIVIERES : adhésion à France Dignes.

Urbanisme :

Demande : Déclaration préalable DP de Mme Marie Noelle Bouchard pour la pose de panneaux photovoltaïques, chemin des Marais. DP de M. et Mme Bonin pour la construction d'une véranda, route du bois de l'âne. DP de M. Courbier pour l'édification d'une clôture (régularisation) rue de la salle des fêtes. DP de M. et Mme Julien Courthial pour la construction d'une piscine, route de Griauges. DP de M. Christophe Migali pour l'édification d'un mur de clôture, route de Curson. DP de M. Christophe Migali pour des modifications de façade, route de Curson.

Accord :

Divers :

Suppression de la « régie » pour la gestion de la salle des fêtes (paiement obligatoire par chèque, encaissement immédiat sauf caution), mesure de simplification administrative.

Enquête publique, autorisation unique 3 ans, prélèvement pour l'irrigation sur le bassin versant de la Drôme des Collines, du lundi 11 février au jeudi 14 mars inclus. Dossier disponible en Mairie. Permanence commissaire enquêteur à Saint Donat/Herbasse, Romans/Isère et Tain l'Hermitage.

INSEE : enquête statistique sur le cadre de vie et la sécurité, 1^{er} février au 15 avril 2019, quelques foyers susceptibles d'être interrogés.

Nouveau locataire au logement communal des gîtes n°96A, rue du presbytère.

Recensement communal en cours, entre le 17 janvier et le 16 février 2019.

Nettoyage de printemps, samedi 23 mars 2019 : l'Agglo propose aux communes de participer à cette opération. Le conseil municipal est favorable. Choix de la matinée de 8h à 12h suivie d'un pique-nique à la salle des fêtes. Communication à faire, aide de l'Agglo.

Prochain conseil municipal, le jeudi 14 mars 2019 à 20h30.